

## COMMUNE de PONT DE BEAUVOISIN (Savoie)

## DECISION DU MAIRE N° 31.2023

**Objet : Relevé de l'existant et esquisse avec estimation financière de travaux pour le réaménagement de la Maison de l'Amitié****Le Maire de Pont de Beauvoisin (Savoie),****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 8 juin 2020 dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT pour « *prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés (travaux fournitures & services) et des accords-cadres en dessous d'un seuil fixé à 100.000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget* »,**Vu** le projet de réaménagement de la Maison de l'Amitié,**Vu** la proposition du groupement composé de l'architecte Madame COMTE Estelle de Saint Genix les Villages (73240) et de la société GCECO représenté par Guillaume CARRENO, économiste, de Serrières de Briord (01470),**DECIDE****Article 1 :** de confier la réalisation de relevé de l'existant et esquisse avec estimation financière du projet de réaménagement de la Maison de l'Amitié au groupement composé de l'architecte Madame COMTE Estelle de Saint Genix les Villages (73240) et de la société GCECO représenté par Guillaume CARRENO, économiste, de Serrières de Briord (01470),**Article 2 :** Le marché est conclu pour un montant total de **1 550.00 € HT (1 860.00 € TTC)** dont la répartition des honoraires entre les membres du groupement est la suivante :

- Estelle COMTE, Architecte :  
**1 250.00 € HT soit 1 500.00 € TTC**
- GCECO Economiste de la construction :  
**300.00 € HT soit 360.00 € TTC**

**Article 3 :** Le Conseil municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine réunion. Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Pont de Beauvoisin le 24 mai 2023

Le Maire,  
Christian BERTHOILLIER